



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-021-2026-02

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Département des affaires juridiques, des archives et de la documentation

IDF-2026-01-13-00010 - Arrêté n° 2025-0043 fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (7 pages)

Page 4

Rectorat de la région académique d'Île-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2026-01-09-00010 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de GOBELINS-PARIS (Paris 13ème) (2 pages)

Page 12

IDF-2026-01-09-00011 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de l'Ecole ESTIENNE (Paris 13ème) (2 pages)

Page 15

IDF-2026-01-09-00014 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de l'Ecole supérieure des arts appliqués DUPERRE (Paris 3ème) (2 pages)

Page 18

IDF-2026-01-09-00012 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de l'ENSAAMA (Paris 15ème) (3 pages)

Page 21

IDF-2026-01-09-00008 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de l'Institut Sainte-Geneviève (Paris 6ème) (2 pages)

Page 25

IDF-2026-01-12-00013 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée CLAUDE GARAMONT (Colombes 92) (2 pages)

Page 28

IDF-2026-01-09-00013 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Diderot (Paris 19ème) (2 pages)

Page 31

IDF-2026-01-12-00017 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Eugénie Cotton (Montreuil 93) (2 pages)	Page 34
IDF-2026-01-12-00014 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Georges Brassens (Evry-Courcouronnes 91) (2 pages)	Page 37
IDF-2026-01-09-00007 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Hector Guimard (Paris 19ème) (2 pages)	Page 40
IDF-2026-01-09-00009 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée L'Initiative (Paris 19ème) (2 pages)	Page 43
IDF-2026-01-30-00004 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée polyvalent François Mansart (Saint-Maur-des-Fossés 94) (2 pages)	Page 46

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-01-13-00010

Arrêté n° 2025-0043 fixant la liste des emplois
éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la
direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France



ARRETE N° 2025-0043

fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 15 février 2018 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté n°IDF-2026-01-05-00003 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2023-1115 du 21 décembre 2023 fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2025 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale des ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique au titre des 6e et 7e tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité social d'administration de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France du 24 novembre 2025

ARRETE

Article 1er

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est fixée, conformément à l'annexe I au présent arrêté.

Article 2

Les titulaires de postes qui ne pourraient dès leur affectation bénéficier de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire lors de la mise en application du présent arrêté, en raison de l'atteinte du plafond de postes et de points autorisés, pourront la percevoir dès qu'une mobilité interviendra libérant des points et des postes. L'attribution se fera alors au bénéfice de l'ordre d'ancienneté sur les emplois occupés, recensés dans le présent arrêté.

Article 3

A titre transitoire, les agents dont les noms sont inscrits en annexe II, continuent, à titre personnel, à percevoir la nouvelle bonification indiciaire dont ils bénéficiaient au titre de l'arrêté n° 2023-1115 du 21 décembre 2023 fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, jusqu'à la date de leur changement d'affectation, soit hors les services de la DRIEAT, soit sur un emploi non éligible au titre des emplois figurant en annexe I du présent arrêté.

Article 4

Les arrêtés du l'arrêté du 21 décembre 2023 précité est abrogé.

Article 5

Le secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 janvier 2026

La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

ANNEXE I

Liste des emplois et des points de nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour, créés au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Catégorie	Service	Département/Unité	Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués par emploi
A	Service du numérique		Adjoint à la cheffe de service	1	25
A	Service du numérique	Département Environnement Numérique de Travail	Chef(fe) du département environnement numérique de travail	1	20
A	Service du numérique	Département Infrastructure, Systèmes d'Information et Sécurité	Chef(fe) du département infrastructure, système d'information Sécurité	1	20
A	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Chef(fe) du département financier	1	20
A	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Adjoint au chef du département financier	1	20
A	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Responsable du bureau des Ressources Humaines	1	20
A	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Secrétaire Général(e) Adjoint(e)	1	25
A	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Secrétaire Général(e) délégué(e) DIRIF	1	35
A	Direction des routes d'Ile-de-France	Service de modernisation du bureau	Chef(fe) du Bureau Programmation, Gestion et Ordonnancement	1	20
A	Secrétariat général	Département affaires financières	Responsable du département affaires financières	1	20
A	Secrétariat général	Département Commande publique et politique d'achat	Chef(fe) du département Commande publique et politique d'achat	1	20
A	Secrétariat général	Département Ressources humaines et compétences	Adjoint(e) au chef du DRHC	1	20
A	Secrétariat général	Département Ressources humaines et compétences	Chef(fe) du département Ressources humaines et compétences	1	20
A	Secrétariat général	Département logistique et gestion immobilière	Chef(fe) du département logistique et gestion immobilière	1	20
A	Secrétariat général	Département sécurité prévention	Chef(fe) du département sécurité prévention	1	20
A	Secrétariat général	Direction	Secrétaire Général(e)	1	35
A	Secrétariat général	Direction	Secrétaire Général(e) Adjoint(e)	1	25
A	Service Accompagnement et Pilotage	Département Accompagnement et Qualité de Vie au Travail	Assistant(e) social(e)	8	25

Catégorie	Service	Département/Unité	Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués par emploi
A	Service Accompagnement et Pilotage	Département Accompagnement et Qualité de Vie au Travail	Chef(fe) du département accompagnement et qualité de vie au travail	1	25
A	Service Accompagnement et Pilotage	Département des Affaires Juridiques, de l'Archivage et de la Documentation	Chef(fe) du Département des Affaires Juridiques, de l'Archivage et de la Documentation	1	20
A	Service Accompagnement et Pilotage	Département des Affaires Juridiques, de l'Archivage et de la Documentation	Chef(fe) de l'Unité documentation et archivage	1	20
A	Service Accompagnement et Pilotage	Département du Pilotage du Budget et des Effectifs	Chef(fe) du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget	1	20
A	Service Accompagnement et Pilotage	Direction	Chef(fe) du service accompagnement et pilotage	1	35
A	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département régulation des transports routiers	Chef(fe) de la division contrôle	1	20
A	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département régulation des transports routiers	Chef(fe) de la division Gestion	1	30
A	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département régulation des transports routiers	Adjoint(e) au chef du département régulation des transports routiers	1	20
A	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département Sécurité des Transports Fluviaux	Adjoint(e) au chef de département sécurité des transports fluviaux	1	20
A	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département Sécurité des Transports Fluviaux	Chef(fe) du département sécurité des transports fluviaux	1	30
A	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département Sécurité des Transports Fluviaux	Chargée de mission stratégie fluviale usages et navigation	1	30
B	Direction	Direction	Assistant(e) de direction	2	15
B	Direction des routes d'Ile-de-France	Département politique et programmation routières	Chef(fe) de l'unité qualité méthodes du département financier	1	15
B	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Adjoint(e) au chef de bureau de la logistique et de l'informatique	1	15
B	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Chef(fe) de l'unité budgétaire et comptable du département financier	1	15
B	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Adjoint(e) au Chef du Bureau des Ressources Humaines	1	15
B	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Chef(fe) de bureau de la logistique et de l'informatique	1	15
B	Direction des routes d'Ile-de-France	Secrétariat général délégué DIRIF	Chef(fe) du bureau formation, concours et recrutements	1	15

Catégorie	Service	Département/Unité	Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués par emploi
B	Secrétariat général	Département affaires financières	Régisseur(se) de recettes	1	15
B	Secrétariat général	Département affaires financières	Responsable de l'unité de la programmation et des opérations transverses	1	15
B	Secrétariat général	Département Ressources humaines et compétences	Conseiller(e) ressources Humaines	7	15
B	Secrétariat général	Département logistique et gestion immobilière	Chef(fe) de l'unité de proximité immobilier et logistique 92 / 93	1	15
B	Secrétariat général	Département logistique et gestion immobilière	Chef(fe) de l'unité de proximité immobilier et logistique 94	1	15
B	Secrétariat général	Département logistique et gestion immobilière	Chef(fe) de l'unité logistique	1	15
B	Secrétariat général	Département logistique et gestion immobilière	Chef(fe) de l'unité gestion immobilière	1	15
B	Secrétariat général	Direction	Assistant(e) du Secrétariat général	1	15
B	Service du numérique	Système d'information et sécurité	chef(fe) d'unité système, réseaux téléphonie	1	15
B	Service Aménagement durable	Unité budgétaire et financière	Chef(fe) de l'unité budgétaire et financière	1	15
B	Service de la Politique des Transports	Unité Budget et Synthèse Financière	Chargé(e) de dossiers budgétaires et comptables	2	15
B	Service Sécurité des Transports et des Véhicules		Chargé(e) de mission appui au pilotage du service	1	15
B	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département régulation des transports routiers	Adjoint(e) à la cheffe de la division gestion	1	15
B	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département régulation des transports routiers	Chef(fe) de l'unité registre VTC	1	15
B	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département Sécurité des Transports Fluviaux	Chef(fe) de l'unité des permis plaisance (UPP)	1	15
B	Service Sécurité des Transports et des Véhicules	Département Sécurité des Transports Fluviaux	Chef(fe) de l'unité sécurité bateaux	1	15
B	Unité départementale de Paris	Service Aménagement Durable et Connaissance des Territoires	Chargé de mission environnement au PPUAD	1	15
B	Unité départementale de Paris	Service Utilité Publique et Équilibres Territoriaux	Chargé(e) de mission aménagement commercial	1	15
B	Unité départementale des Hauts-de-Seine	Pôle Appui au Pilotage Local	Chef(fe) du pôle Appui au Pilotage Local	1	15
B	Unité départementale des Hauts-de-Seine	Service Urbanisme et Construction Durable	Adjoint(e) à la cheffe de pôle Fiscalité de l'Urbanisme	1	15
B	Unité départementale des Hauts-de-Seine	Service Urbanisme et Construction Durable	Chargé(e) de l'accessibilité et contrôle du respect des règles de construction	1	15
B	Unité départementale des Hauts-de-Seine	Service Urbanisme et Construction Durable	Adjoint au chef de pôle ADS	1	15

Catégorie	Service	Département/Unité	Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués par emploi
B	Unité départementale des Hauts-de-Seine	Service Urbanisme et Construction Durable	Chef(fe) du Pôle Fiscalité de l'Urbanisme	1	15
B	Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Service Urbanisme et Construction Durable	Chargé(e) du contrôle de légalité et police de l'urbanisme	1	15
B	Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Service Planification et Aménagement des Territoires	Adjoint(e) au chef de pôle planification urbanisme et aménagement	1	15
B	Unité départementale du Val-de-Marne	Service Urbanisme et Construction Durable	Chargé(e) de mission juridique	2	15
B	Unité départementale du Val-de-Marne	Service Urbanisme et Construction Durable	Chef(fe) du pôle accessibilité et réglementation de la construction	1	15
C	Direction des routes d'Ile-de-France	Direction	Assistante de direction	2	10
C	Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Service Planification et Aménagement des Territoires	Assistant(e) du service	1	10
C	Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Service Urbanisme et Construction Durable	Assistant(e) administrative du pôle ADS et contrôle de légalité	1	10
C	Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Service Urbanisme et Construction Durable	Secrétaire de la sous-commission départementale	1	10
C	Secrétariat général		Gestionnaire RH de proximité en UD affecté à Bobigny	1	10

ANNEXE II

Liste des agents bénéficiant à titre individuel du maintien de la NBI jusqu'à la date de leur premier changement d'affectation.

Nom	Prénom	Corps
DESPLAN	Magguy	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable
DURANTON-MINVIELLE	Catherine-Anne	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable
SIBERIL	Denis	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable
LANGOT	Christophe	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable
LO SARDO	Alessia	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable
PUIGGALI	Jean-Baptiste	Attaché d'administration de l'État
ROQUES	Jérôme	Attaché d'administration de l'État
RIVIERE KEMPENAR	Catherine	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable
WISNIEWSKI	Jean-Luc	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00010

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de GOBELINS-PARIS
(Paris 13ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design de **GOBELINS-PARIS** (Paris 13^{ème}),

Sur la proposition de la directrice générale,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Graphisme) placée auprès de la directrice générale de Gobelins-Paris, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Etienne-Armand AMATO

Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

Mesdames, Messieurs

:

- Solène DOUALLY
- Geoffrey SAINT MARTIN
- Sylvain GUILY
- Adeline LAMBERT
- Amélie MOURICHON
- Christian PORRI

Au moins un étudiant suivant la formation

Mesdames, Monsieur :

- David EDEN
- Lina KAOUANE
- Carmen BARRAL
- Tess DOS SANTOS
- Ethel MASERO

Un designer et un professionnel des métiers d'art

Mesdames :
- Camille CHEVALIER
- Amélie MOURICHON

Le chef d'établissement :

- Mme Valérie MOATTI qui peut être représentée par
- Mme Nadège LABADIE,
Responsable des programmes de formation initiale

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Etienne-Armand AMATO.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00011

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de l'Ecole ESTIENNE
(Paris 13ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design de l'**Ecole ESTIENNE** (Paris 13^{ème}),

Sur la proposition de la proviseure de l'école,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Animation, Graphisme, Livre, Numérique) placée auprès de la proviseure de l'Ecole ESTIENNE, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Pierre LEVY

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

- | | |
|----------------|-------------------|
| - Mme PAPION | - Mme BOUYER |
| - Mme TIEU | - Mme CALVET |
| - Mme DAFFIX | - Mme COLLARD |
| - M. EVEZARD | - Mme DE GOUVILLE |
| - Mme APPERT | - Mme VILMAIN |
| - Mme DENIAU | - Mme GANZIN |
| - Mme DESPUECH | - Mme MALHERE |
| - Mme HEITZ | - M. GUILPART |
| - Mme PIERRET | - M. POURQUIÉ |
| - Mme SABY | - M. SOULARUE |
| - Mme HERVÉ | - M. DOS SANTOS |
| - M. BOISSEAU | |

Au moins un étudiant suivant la formation

Mesdames, Messieurs:

- Marion CAMUS
- Mathieu CHAVANE
- Mélanie PERON
- Luna MIGETTE
- Marina BARRILLOT
- Daphné CHARY
- Maia BOUQUET
- Elsa CERESUELA
- Gabin JAZE—GAUGUIN
- Margot PANASSIER
- Ana ADAM
- Jasmine SAINT-HUBERT
- Jean LAFORET
- Inès PRYSIANUK
- Sasha SCRIMA
- Héloïse LABARRE
- Léo-Paul MARIS
- Mia ROUSSEL
- Sarah-Jade AMSALLEM
- MASSON
- Romane BLANCKAERT
- Félix SIBERTIN-BLANC
- Adèle GILKIN
- Romane SENCE
- Colline VIGIER
- Solène BRAVARD
- Suzanne HAURILLON
- Joseph CADE
- Julie DAUNIS
- Morgane BETTENCOURT
- Nolan PISTOIA
- Gabrielle GUILLEMOT-
- MANSIRE
- Thalia BUKIATME
- Manon RIOU

Un designer et un professionnel des métiers d'art

Madame, Monsieur :

- Fabienne HUYGEVELDE
- Jean-Baptiste MARCHAND

Le chef d'établissement :

- Mme Mariette DUPONT qui peut être représentée par
- Mme Christelle FEVRE, Provisoire adjointe

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Pierre LEVY.

Article 3 :

Madame SOBA, CPE, pourra être sollicitée pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France

Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00014

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de l'Ecole supérieure des
arts appliqués DUPERRE (Paris 3ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design de l'**Ecole supérieure des arts appliqués DUPERRÉ** (Paris 3^{ème}),

Sur la proposition du proviseur de l'école,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Espace, Graphisme, Matériaux, Mode) placée auprès du proviseur de l'Ecole supérieure des arts appliqués DUPERRÉ, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Philippe DURANCE

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

- | | |
|-----------------|------------------|
| - Mme TERRASSON | - Mme MALLET |
| - M. SANITAS | - M. JULLIEN |
| - M. VERDIÈRE | - M. TOURNAFOL |
| - Mme SCHLAIFER | - Mme MILON |
| - Mme SONNTAG | - Mme CHATAIGNER |
| - Mme CHASTANET | - M. ROSENBERG |
| - Mme HAAG | - Mme CHAVE |

Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Nathanaël LIORETTE	- Joachim PANNEKOUCHE
	- Léane DOUILLARD	- Ewan MAINGUET
	- Mina GRAINE	- Lisa YAHIA
	- Pierre DE FERLUC	- Héloïse PERES--BOULET
	- Camille BLANCHOT	
Un designer et un professionnel des métiers d'art		
Messieurs :	- Olivier COLOMBARD	
	- Jean-Paul NGUYEN	
Le chef d'établissement :		
	- M. Alain SOREIL	

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Philippe DURANCE.

Article 3 :

Monsieur Nicolas MÉNIÈRE, DDFPT, et Monsieur Éric PARDON, CPE, pourront être sollicités pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00012

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de l'ENSAAMA (Paris
15ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design de **l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (ENSAAMA)** à Paris 15ème,

Sur la proposition du directeur de l'école,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Espace, Evènement, Graphisme, Numérique, Matériaux, Objet, Ornement, Spectacle) placée auprès du directeur du l'ENSAAMA, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Lucie MARINIER

Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Muriel JANVIER

Des enseignants intervenant dans la formation

Mesdames, Messieurs:

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Sophie SAILLANT | - Yuna MORET |
| - Morgane LONG | - Sylvie LAGARDE |
| - Fabienne DEPIERREFEU | - Amandine MAUSSION |
| - Aurélie MAUPU | - Camille ROQUES |
| - Frédérique VERRIER | - Emanuelle MESLIN |
| - Nathalie HERCEND | - Pauline PARFAIT |
| - Arnaud ROZENBERG | - Sauveur COZZOLINO |
| - Charlotte MASSON | - Christophe SALAUN |
| - Laura DAMEZ | - Célia DÉRIJARD |
| - Francyne CHADEVILLE | |
| - Christian COLOMBEL | |
| - Claire HOLZER | |

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| - Vincent DOROTHEE | - Marie DE LA |
| - Clara JACQUEMOUD | ROUSSIÈRE |
| - Eric DURANT | - Michel |
| - Etienne MINET | ESTOURNET |
| - Isabelle ECHALARD | - Francyne |
| - Anne LAFOND | CHADEVILLE |
| - Thomas MAURY | - Félix TOUZALIN |
| - Carole GALOPIN | - Leslie HUOR |
| - Aurélien PIGEAT | - Thibault MAZIRE |
| - Christophe LAQUAY | - Eva RIELLAND |
| - Arnaud HOMANN | - Thomas BOUTIN |
| - Pascal VINSON | - Clémence |
| - Nathalie ALLARD | REGNIER |
| - Paul BENOIT | - Eric JÉGOU |
| - Anne BARROIS | - Isabelle CHAPET |
| - Adoum DAZI | - Worl Seung CHOI |
| - Tof DRU | - Sophie |
| - Olivia DECORTE | CORNAILLE |
| - Emmanuelle VALERAN | - Laurent |
| - Laurent MAFFRE | MASMONTEIL |
| - Julie DUTERTRE | - Isabelle SINCLAIR |
| - Jean-Christophe VALLERAN | - Jean RAULT |
| - Anne-Laure PULCINI | - Emmanuel GAILLE |
| - Joséfina DIAZ DE LEON | - Ludivine |
| - Romain ENGEL | MORGANT |
| - Julien SOUBEYRAN | - Henri CHOIMET |
| - Laurent RIEB | - Baptiste MEYNIEL |
| - Christophe THELISSON | - Richard DEVINAST |
| - Madly HENNEVILLE | |

Au moins un étudiant suivant la formation

Mesdames, Messieurs:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - Ines LECOQ-COBREIRO | - Constance BRUNET |
| - Nohé TUBIANA | - Florine POINSIGNON |
| - Céleste CARRERE | - Elvire BOUCHER |
| - Mathisde MERCIER | - Théo TAICLET |
| - Alba BOURREAU | - Blanche PAGES- |
| - Constance BELLANDE | CONFAIS |
| - Rui DA SILVA LOPES | - Lucie DEROSIER |
| - Pénélope LETIENNE | - Anne-Sophie |
| - Elissa BELLAHOUES | RUCHAUD |
| - Rosie MAHON DE | - Linda PLATTES |
| MONAGHAN | - Lola MEYER- |
| - Camille CHOQUET | PREVOST |
| - Valentin AUGER-NOUSS | - Anais GARRIC |
| - Juliette LABERINE | - Maiwen DROUYNOT |
| - Marius CHUDEAU | - Azur CHASSIGNEUX- |
| - Cléa SAUVAGET | GEORGES |
| - Victoire THORIN | - Lucie BOYER |
| - Teresa CHAVARA | - Camille INTROVIGNE |
| - Cléopée TEYSSIERE | - Léna DAMBROISE |
| - Gaspard POMEYER | - Charlotte BARBRY |
| - Elouan ROBERT | - Mathilde WEIBEL |
| - Chinmayi KULKARNI | - Louisa VERGNAUD |
| - Mathys CAETANO | - Adélie ACKER |
| - Karina JULIEN | - Eva BARTHELEMY |

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| - Mathilde NICOULLAUD | - Marine GRIMAUD |
| - Sabeen RAZA | - Nailou TEBIB |
| - Anna DE GUILI MORGHEN | - Yohann DAGUET |
| | - Justine LAUGIER |
| | - Adèle BREUIL |

Un designer et un professionnel des métiers d'art

Mesdames, Messieurs :

- Patxi LAFITTE
- Justine DUMOULIN
- Joseph MERDRIGNAC
- Camille DEBARD
- Jean-Paul GONCALVES
- Eva HUGUET
- Lisa ROUSSEAU
- Hélène ORAIN
- Catherine NAFZIGUER
- Mireille HERBST
- Clara IMBERT
- Elsa DRAY FARGES
- Marie-Ange JAMBU
- Thomas BEAUCLAIR

Le chef d'établissement :

- M. Cédric CARRARO

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Lucie MARINIER.

Article 3 :

Madame Sandrine VAILLAUD, DDF, et Madame Sonia DRIDI, CPE, pourront être sollicitées pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00008

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de l'Institut
Sainte-Geneviève (Paris 6ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **l'Institut Sainte-Geneviève** (Paris 6^{ème}),

Sur la proposition du chef d'établissement coordonnateur,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Animation et Objet) placée auprès du chef d'établissement coordonnateur de l'Institut Sainte Geneviève, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
- M. Jérôme DUPIRE		
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :		
- Mme Isabelle BASQUIN		
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Anne LE TALLEC	- Marianne PINEL
	- Anaïs BRUNET	- Jean-Michel POLICAR
	- Simon JEANNOT	- Martin LUCK
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames, Messieurs :	- Joséphine ALONSO	- Noémie CHOLLET
	- Tibor CASCINELLI	- Inès GUILHAUMON
	- Bastien BRIMEAU	- Karen HOICHE
	- Julyne CARMAUX	- Pierre MOING
	- Nour EL HODA ABOU	- Zoé MOTTIN
	GHALIA	- Jenny MU

	<ul style="list-style-type: none"> - Justine NAYROLLES - Ismaël PAUL HAUDJI 	<ul style="list-style-type: none"> - Elizabeth POUEZEVARA
<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art</p> <p>Mesdames, Messieurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charlotte ARENE - Aurore DE LEEUW - Cyril FUCHS - Florentine GRELIER - Richard NEGRE 		
<p>Le chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Sylvain RYDZIK 		

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Jérôme DUPIRE.

Article 3 :

Madame Marion PIEUCHARD, DDFPT pourra être sollicitée pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00013

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée CLAUDE
GARAMONT (Colombes 92)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée CLAUDE GARAMONT** (Colombes 92),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Graphisme) placée auprès de la proviseure du lycée Claude Garamont, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
- Mme Valérie BECQUET		
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :		
- Mme Valérie THOMAS		
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Véronique BOULTE	- Virginie GAUBERT
	- Audrey CARMES	- Sophie GIORGETTI
	- Laura DOUCENE	- Maryanne RAPIN
	- Pauline ESCOT	- Camille SAINT-JACQUES
	- Nicolas FAURIEN	- Jean GARELLO
	- Charlotte FOURNEUF-NIEL	
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames, Monsieur :	- Princesse DALY	- Louise PRADEL-FOURÉ
	- Juliette LEROY	- Naïma KETTHAL
	- Alexandre NAO	- Hélène KERBUEL

<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art - Mme Claire MEINHARD</p>
<p>Le chef d'établissement : - Mme Valérie HENRION</p>

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Valérie BECQUET.

Article 3 :

Monsieur Christophe PAZEM, DDF, pourra être sollicité pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00013

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Diderot (Paris
19ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Diderot** (Paris 19^{ème}),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Objet) placée auprès du proviseur du lycée Diderot, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Jean-Luc DULONG

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mesdames, Messieurs:
- Michel BOULANGER
 - Christine COQBLIN
 - Elsa GALERA
 - Valentin GRAILLAT

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames, Monsieur :
- Nélia MICHELINO
 - Samuel KLETZMAYR
 - Cassandre CELLIER

Un designer et un professionnel des métiers d'art	
Messieurs :	- François QUENTIN - Matthieu LOPEZ
Le chef d'établissement :	
	- M. Emmanuel JÄGER qui pourra être représenté par - Monsieur François VALLEY, Proviseur adjoint

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Jean-Luc DULONG.

Article 3 :

Monsieur Stéphane GASTON, DDFPT, pourra être sollicité pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00017

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Eugénie Cotton
(Montreuil 93)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Eugénie Cotton** (Montreuil 93),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Graphisme) placée auprès du proviseur du lycée Eugénie Cotton, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Carole BRUNET

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Elise GOURDY-BLENIAT

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mesdames, Messieurs:
- Stéphanie VALENTIN
 - Arthur COULET
 - Pauline PILLARD
 - Philippe BUCAMP
 - Christelle JOLY

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames, Messieurs:
- | | | |
|--------------------------|----------------|--|
| - Yanis PIERSON | - Anette SIMON | |
| - Harmony WEISS | - Lina LUTHER | |
| - Max MÉTAYER-LAROCHELLE | - Zoé ALLARD | |

<ul style="list-style-type: none"> - Louis PITUSSI - Angelina NOGUES 	<ul style="list-style-type: none"> - Sophie ZANDINETAS
<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Juan Manuel GOMEZ 	
<p>Le chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Nicolas BALCAEN, qui peut être représenté par - Anne LE MARREC, Provisseure adjointe 	

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Carole BRUNET.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00014

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Georges
Brassens (Evry-Courcouronnes 91)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Georges Brassens** (Evry Courcouronnes 91),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Evènements) placée auprès du proviseur du lycée Georges Brassens, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
- M. Gérard PORCHER		
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :		
- Mme Valérie THOMAS		
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Noé BRAND	- Anne LEVESQUE
	- Emilie MANGION	- Yann HONORÉ
	- Philippe CHICAULT	- Marie DANOVARO
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames :	- Lisa VORBE	- Zoé BOUILLIE
	- Isia BOUNY-KARAQUILLO	- Léane DELAUNOIS
	- Zoé HATTENBERGER	- Marilou GALIANA
Un designer et un professionnel des métiers d'art		
- Mme Athitaya HENNARD		

Le chef d'établissement :

- M. Arnaud CHÉREL

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Gérard PORCHER.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00007

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Hector
Guimard (Paris 19ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Hector Guimard** (Paris 19^{ème}),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Espace) placée auprès de la proviseure du lycée Hector Guimard, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Antonella TUFANO

Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mesdames, Monsieur :
- Marie-Eva VIDAL-ANDRES
 - Thomas LEBRAY
 - Théa BÉLARD

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames :
- Anaïs DROCCI
 - Olga BILALOV
 - Juline MANNEVILLE
 - Cérise FÉRON
 - Lise TEXIER
 - Louisa WAILLE

<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art - M. Yannick SALAS</p>
<p>Le chef d'établissement : - Mme Marie-Laure BERENGUIER</p>

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Antonella TUFANO.

Article 3 :

Monsieur Vakil FANGOO, DDFPT, pourra être sollicité pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France

Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00009

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée L'Initiative (Paris
19ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée L'Initiative** (Paris 19^{ème}),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Graphisme) placée auprès du proviseur du lycée L'Initiative, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Jérôme DUPIRE

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mesdames, Messieurs:
- Marion BARDAVID
 - Karen BOST
 - Vincent DENORME
 - Valérie GÉRAUD
 - Hélène KUTTNER
 - Farid MEKBEL
 - Benoit MORICEAU

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames, Messieurs :
- Jade MAHBOUBÉ
 - Glenn BERRY
 - Harsen SCHMIDT-KARSENTI

	<ul style="list-style-type: none"> - Théo MENSAH - Steffie DUGAST—LAUGIER - Lucie LOGIÉ
Un designer et un professionnel des métiers d'art	<ul style="list-style-type: none"> - M. Martin FERRER - Mme Zineb BENASSAROU
Le chef d'établissement :	<ul style="list-style-type: none"> - M. Christophe GAUTIER - BERNARD

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Jérôme DUPIRE.

Article 3 :

Monsieur Jean-Philippe LANOT, DDFPT, pourra être sollicité pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-30-00004

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée polyvalent
François Mansart (Saint-Maur-des-Fossés 94)



Division des établissements et de la vie universitaire

Affaire suivie par :
Sandra DA CRUZ
Tél : 01 40 46 21 33
Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles
75005 Paris

Fait à Paris, le 30 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée polyvalent François Mansart** (Saint-Maur-des-Fossés 94),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Objet) placée auprès de la proviseure du lycée polyvalent François Mansart, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
	- Mme Marianne ABRAMOVICI	
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :		
	- Mme Elise GOURDY-BLENIAT	
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Monsieur :	- Zoé TRACQ	
	- Frédérique SIMON	
	- Frédéric VALENTIN	
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames, Messieurs :	- Lily-Marie BAYE-ZHAN	- Jason MANSALUKA
	- Elliott BOURCIER	- Coline RAGOUCY
	- Lenny TRUONG	- Carla CHAMBRIN

Un designer et un professionnel des métiers d'art - Mme Sandra FURLAN
Le chef d'établissement : - Mme Nathalie NYOBE

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Marianne ABRAMOVICI.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.